



# Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

**9113<sup>e</sup>** séance

Mardi 23 août 2022, à 10 heures

New York

*Provisoire*

*Président :* M. Dai Bing . . . . . (Chine)

*Membres :*

Albanie . . . . .	M <sup>me</sup> Dautllari
Brésil . . . . .	M. de Almeida Filho
Émirats arabes unis . . . . .	M <sup>me</sup> Shaheen
États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Mills
Fédération de Russie . . . . .	M. Leonidchenko
France . . . . .	M. Samson
Gabon . . . . .	M. Biang
Ghana . . . . .	M. Korbieh
Inde . . . . .	M. Raguttahalli
Irlande . . . . .	M. Ryan
Kenya . . . . .	M <sup>me</sup> Nyakoe
Mexique . . . . .	M. Arrocha Olabuenaga
Norvège . . . . .	M <sup>me</sup> Heimerback
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M. Wickremasinghe

## Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 ([verbatimrecords@un.org](mailto:verbatimrecords@un.org)). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 10 heures.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud**

**Le Président** (*parle en chinois*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Soudan à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Karim Khan, Procureur de la Cour pénale internationale, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Khan.

**M. Khan** (*parle en anglais*) : C'est un véritable honneur d'avoir l'occasion de présenter de nouveau un exposé au Conseil de sécurité. Je tiens à remercier vivement le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan, M. Volker Perthes, et le Programme des Nations Unies pour le développement d'avoir facilité cette visioconférence depuis Khartoum, et bien entendu, le Gouvernement soudanais de son appui à la présente séance d'information.

C'est la première fois dans l'histoire de la Cour pénale internationale (CPI) que le Procureur de la Cour prend la parole devant le Conseil depuis un pays dont la situation a été renvoyée à la Cour. C'est le premier exposé qui est présenté depuis le Soudan. Je me réjouis du fait que ces derniers jours, j'ai été rejoint par la Procureure adjointe, M<sup>me</sup> Nazhat Shameem Khan, qui se trouve juste hors du champ de la caméra. Pendant que j'étais au Darfour, elle a passé les deux derniers jours à rencontrer de hauts responsables du Gouvernement, ici à Khartoum.

Je suis rentré du Darfour hier. Dans le Darfour méridional, j'ai eu l'occasion de rencontrer le Wali ou le Gouverneur de l'État et j'ai visité l'immense camp de réfugiés de Kalma. Je me suis ensuite rendu en avion au Darfour central et j'ai également rencontré le Gouverneur de cet État, ainsi que les membres de son comité de sécurité. J'ai visité deux autres camps dans cette région, à savoir le camp de Hassahissa et le camp de Hamidiya. Cette expérience m'a laissé une forte impression, qui a renforcé ma détermination à faire de la situation au

Soudan une priorité. En outre, je suis convaincu qu'il faut accorder à cette situation des ressources suffisantes et l'attention qu'elle mérite pour que nous puissions nous acquitter du mandat que le Conseil nous a confié il y a 17 ans.

La simple vérité est que le cauchemar de milliers de Darfouriens n'est pas terminé. Leur cauchemar perdure, en grande partie parce qu'ils n'ont pas bénéficié comme il se doit de la justice et de l'application du principe de responsabilité, ou à mon humble avis, de la manière dont l'envisageait le Conseil de sécurité en 2005.

J'en veux pour exemple le camp de Kalma. Il a été créé en 2004. Aujourd'hui, 300 000 personnes y vivent, la plupart suite à des agissements qui ont contraint le Conseil à renvoyer la situation du Darfour à mon bureau. Des générations sont décédées, et des enfants sont nés dans ce camp.

Après avoir quitté la route goudronnée de Nyala, j'ai emprunté des chemins boueux, j'ai croisé des ânes, j'ai traversé des mares d'eau qui sont apparues suite aux pluies torrentielles tombées dans la région et je suis passé à travers des voies ferrées. Après une longue distance, une très longue marche pour beaucoup, nous avons été accueillis par un groupe de personnes vivant dans le camp. Elles exultaient et nous ont accueillis avec une hospitalité typiquement soudanaise et darfourienne, en chantant « Bienvenue, CPI ! ». Elles nous ont accueillis dans le camp, où était rassemblée une foule de personnes qui scandaient des slogans dans lesquels elle exprimaient leur besoin de justice et leur foi en la justice.

J'ai pris la liberté de leur dire que, même si elles n'étaient pas connectées au réseau routier, leurs actes et leur foi en l'application du principe de responsabilité montrent clairement qu'elles n'avaient pas perdu espoir. C'était un geste émouvant, qui m'a en effet profondément marqué. Mais une chose est claire. Malgré les fortes pluies qui sont tombées dans leur région, ces personnes ont toujours extrêmement soif, non pas d'eau, mais d'une véritable justice.

Selon une phrase bien connue et maintenant profondément ancrée dans les us du Conseil de sécurité, évoquer la résolution 1593 (2005) n'est pas forcément la même chose que se rappeler des circonstances qui ont amené le Conseil à renvoyer la situation au Darfour à la CPI en 2005. Nous pouvons peut-être prendre un moment de réflexion et dans notre esprit, nous rappeler ces images de dévastation – la caravane humaine

que constituait l'exode du Darfour vers les camps où plusieurs milliers de personnes se trouvent encore aujourd'hui et dans la région, ainsi que les allégations de viols, de meurtres et de destruction de biens dont se souviennent sûrement les membres du Conseil.

J'espère ne pas commettre d'impair, mais j'ai mentionné les membres des trois camps que j'ai visités dans les deux provinces du Darfour, et j'espère que les membres du Conseil n'oublieront pas les Darfouriens, qui n'ont pas oublié le Conseil, à quelque point de vue que ce soit. Ils sont extrêmement reconnaissants envers le Conseil et ont bon espoir qu'ensemble, le Conseil, la CPI, le Soudan et, certainement, la communauté internationale veilleront à ce que nos paroles ne soient pas des vœux pieux, mais qu'elles soient réellement suivies d'effet.

L'une des choses que je retiendrai de mon expérience, c'est à quel point les habitants du Darfour sont reconnaissants de la justice, du fait qu'on se souvient d'eux et de la possibilité de croire – parce que nous parlons d'eux aujourd'hui et qu'un procureur est venu leur rendre visite – que, d'une manière ou d'une autre, leur vie compte, ainsi que celle de leurs proches disparus et de ceux qui vivent avec des cicatrices physiques visibles, et que la justice ne sera pas simplement une promesse lointaine. J'ai été très ému, car leur gratitude n'est pas proportionnelle à ce que nous, la Cour, le Conseil, le Soudan et autres États, avons fait. Il nous reste simplement beaucoup à faire. Je propose respectueusement que la résolution 1593 (2005), l'Accord de paix de Djouba d'octobre 2020 et le mémorandum d'accord que j'ai signé avec le Gouvernement en août de l'année dernière ne restent pas de simples parures masquant l'inaction.

Nous devons trouver collectivement des moyens d'aller de l'avant, car beaucoup comptent sur le Conseil et sur nous tous. Je suggère, avec tout le respect que je dois aux membres et avec la plus grande humilité que, le moment venu, le Conseil envisage de tenir une séance au Soudan. Je sais que les membres du Conseil se sont rendus à Bagdad, durant mon précédent mandat au sein de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes. Je pense que la possibilité d'en apprendre davantage et d'entendre certains de ces rescapés, certains des Darfouriens vivant dans des camps, qui tiennent les membres du Conseil en si haute estime et qui nourrissent de si grands espoirs en eux, nous aiderait à raviver notre engagement envers

l'humanité et les obligations dont chacun est investi ici, en tant que membre du Conseil. Une chose que nous avons constatée à maintes reprises, et le Soudan ne fait pas exception, c'est que si nous ne parvenons pas à corriger les abus historiques, à traiter les cas bien connus au Soudan, le cycle de l'impunité risque de se poursuivre et d'engendrer d'autres cycles de violence. Pourquoi les populations devraient-elles respecter la loi ? Pourquoi devraient-elles se préoccuper du droit international public ou du droit international humanitaire, alors qu'elles voient sans cesse des individus faire ce qu'ils veulent et s'en tirer à bon compte ? Je pense que cet appel à l'action n'a que trop tardé.

Cependant, dans ce contexte, et compte tenu de notre expérience, des grands espoirs de la population et de notre obligation de faire davantage, nous gardons une lueur d'espoir, que j'ai pu lire sur le visage de nombreuses personnes avec lesquelles je me suis entretenu au Darfour. Le fait que j'ai ouvert en avril le procès contre Ali Kushayb, dans l'affaire portée contre M. Abd-Al-Rahman, haut responsable de la milice janjaouid, a eu sur la population du Darfour un formidable retentissement, dont il ne faut pas sous-estimer l'importance. Cela témoigne incontestablement de la persévérance, de la résilience, du courage et de la foi du peuple soudanais. Il n'y a pas de mots pour rendre à ces personnes l'hommage qui leur est dû car, même dans les jours très sombres de la non-coopération avec le Soudan, elles étaient convaincues qu'un jour viendrait où la justice serait rendue.

Je pense que nous devons tous prier mais aussi agir pour que cette aube d'un nouveau jour ne reste pas un simple mirage. Cela requiert des actes, pas des mots. Il faut des résultats concrets, pas des promesses, car la population est lasse des promesses. Je pense que le moment est venu d'aller de l'avant. Le fait que le procès d'Ali Kushayb, l'un des principaux chefs janjaouid, a débuté et que les preuves présentées à la Cour montrent qu'il a directement massacré des personnes, que lui et ses hommes ont jeté des enfants à terre, violé des femmes et été à l'origine de tant de destruction et de cruauté, a permis à la population d'espérer que demain pourrait être différent d'hier. Cette affaire, qui compte 31 chefs d'accusation de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, est maintenant sous la supervision de juges indépendants et impartiaux à la Cour pénale internationale. À ce jour, la Cour a entendu 28 témoins, et ils sont représentatifs des récits que j'ai également entendus dans les camps : un microcosme de la souffrance.

J'ai toute confiance dans le fait qu'en temps voulu, les juges de la CPI détermineront comme il se doit si les allégations présentées par mon bureau répondent ou non à la norme requise de l'absence de doute raisonnable. Si je tenais tant à présenter cet exposé depuis le Soudan, c'est notamment pour parler des effets que nous avons eus sur les personnes que nous sommes venus servir collectivement, à savoir les populations du Darfour et du Soudan. C'est pourquoi j'ai dit à plusieurs reprises qu'il était essentiel que le Bureau change d'approche, pour tisser un lien plus étroit avec les populations des différentes régions du monde et être présent sur le terrain, car cela trouve un écho chez elles. Cela compte pour elles. Cela montre qu'à force de persévérance, de courage, d'action commune, de partenariats et d'insistance obstinée, la justice peut être rendue. C'est possible.

Comme je l'ai dit, le fait que nous ayons assisté à l'ouverture du premier procès dans la première situation déferée à la Cour par le Conseil de sécurité est significatif. C'est, en partie du moins, une réponse à ceux qui disent que la justice pénale internationale est impuissante, que les obstacles sont trop importants et les résultats trop minimes. Il faut faire beaucoup plus. Toutefois, je dirai aussi que nous sommes parfois victimes de notre propre cynisme. En faisant ces affirmations, nous favorisons leur réalisation. Nous pensons que la justice internationale ne vaut pas le papier sur lequel elle est écrite et que tout n'est que politique et grands espoirs, et nous perdons de vue les populations qui, en réalité, ne se soucient guère des grandes capitales représentées par les membres du Conseil devant lesquels j'ai l'honneur de m'exprimer, car elles n'y ont jamais mis les pieds. Très souvent, les populations ne quittent pas leur camp, et encore moins leur province. Mais cela compte pour elles et c'est l'une des nombreuses raisons pour lesquelles cela doit compter pour nous tous.

Il s'agit en outre d'un moment important pour mon bureau et sa relation avec le Conseil de sécurité, car nous avons pu constater par nous-mêmes que notre partenariat commençait à porter ses fruits. Nous devons accélérer l'action menée. Nous devons donner davantage de résultats. Il serait illusoire de prétendre que l'ensemble des événements survenus au Darfour repose sur les épaules d'Abd-Al-Rahman, plus connu sous le nom d'Ali Kushayb. Cette affaire va être jugée par des juges de la CPI. Cependant, il y a d'autres affaires pour lesquelles les juges de la Cour ont émis des mandats, et nous devons garantir la coopération et l'application du principe de responsabilité pour celles-là également.

Cet après-midi, j'ai eu l'occasion de rencontrer le général Hamden Dagalo, Vice-Président du Conseil souverain, et demain, si Dieu le veut, je rencontrerai le général Al-Burhan. J'ai insisté et j'insisterai encore auprès d'eux sur la nécessité de coopérer. Je suis, certes, extrêmement reconnaissant de l'occasion qui m'a été offerte, et qui n'allait pas de soi, de me rendre sur cette terre ancienne, très importante et noble. Je suis reconnaissant de pouvoir présenter un exposé au Conseil de sécurité. Je suis reconnaissant que des visas à entrées multiples aient été accordés il y a quelques jours à peine à la petite délégation qui m'accompagne aujourd'hui. Je suis reconnaissant qu'on m'ait fait la courtoisie de m'accueillir à l'aéroport et mis à ma disposition des services de sécurité.

Toutefois, comme cela est détaillé dans mon rapport, à tout autre point de vue, la coopération a fait un pas en arrière ces derniers mois. Ce n'est pas à moi que cela porte préjudice. Cela porte préjudice à l'exigence du Conseil que soit menée une enquête en bonne et due forme et à la responsabilité qu'a le Soudan de coopérer, en vertu de la résolution 1593 (2005), et de veiller à ce que justice soit rendue, conformément à l'Accord de paix de Djouba.

Dans le rapport, les membres pourront prendre connaissance des nouveaux critères de référence qui y sont détaillés, notamment l'obligation de délivrer des visas à entrées multiples, de nous aider à ouvrir un bureau à Khartoum dans les plus brefs délais, d'organiser des réunions mensuelles avec les points de contact au niveau départemental et d'accorder des visas à entrées multiples non seulement à la Procureure adjointe et à moi-même ainsi qu'au personnel de ma mission, mais également aux membres du Bureau qui sont chargés de collecter des éléments de preuve et de créer des liens avec les autorités soudanaises et les victimes.

J'estime que les semaines à venir détermineront si la mission est un succès ou non. J'ai été aussi transparent et clair que possible avec les hauts responsables du Gouvernement que j'ai eu l'occasion de rencontrer. Je souhaite que le Soudan réussisse. Je pense que nous le souhaitons tous. J'ai clairement fait part de mes attentes, et je reste disposé à collaborer avec le Soudan, son peuple et la population du Darfour par tous les moyens possibles. Néanmoins, le seul point sur lequel je me dois d'insister est ce que le Conseil demande et ce que les victimes exigent, à savoir la justice. Je suis convaincu que si nous nous réengageons, exigeons la coopération et renforçons la confiance, nous pourrons, je l'espère, justifier pleinement la décision du Conseil de saisir la Cour.

Je remercie une fois de plus le Conseil de m'avoir donné la possibilité de m'adresser à lui aujourd'hui.

**Le Président** (*parle en chinois*) : Je remercie le Procureur Khan de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

**M. Arrocha Olabuenaga** (Mexique) (*parle en espagnol*) : Nous remercions le Procureur Karim Khan et toute son équipe de la présentation du dernier rapport du Procureur sur la situation au Darfour, conformément à la résolution 1593 (2005). Nous prenons acte du fait que le rapport a été présenté depuis le Soudan, illustrant la collaboration et la coopération entre les autorités nationales, les communautés sur le terrain et la Cour pénale internationale (CPI).

Le Mexique se félicite que le procès d'Ali Kushayb ait débuté en avril dernier. Ce n'est pas anodin, car il s'agit de la première affaire qui se matérialise à partir d'une situation renvoyée par le Conseil de sécurité à la CPI. Cela a un effet profond sur les populations locales et les victimes, dont une grande partie avaient perdu tout espoir d'obtenir réparation après près de 20 ans d'attente. C'est maintenant non seulement un espace de catharsis qui leur est offert, mais également l'accès à la justice.

Il faut tirer parti de ce moment positif pour consolider la coopération entre le Soudan et la CPI. Cela suppose de renforcer la mise en œuvre du mémorandum d'accord signé entre les parties et de créer un bureau de la CPI à Khartoum. L'équipe du Bureau du Procureur doit par ailleurs avoir accès à des points de contact efficaces au sein du Gouvernement afin de poursuivre ses travaux, en particulier en ce qui concerne la protection des témoins. Nous appelons les autorités soudanaises à répondre aux demandes d'assistance en suspens du Bureau du Procureur.

Pour terminer, nous renouvelons notre appui au Procureur et à la CPI en général. Nous espérons que le précédent créé par l'affaire Ali Kushayb ouvrira la porte à d'autres affaires découlant du renvoi de situations à la CPI par le Conseil de sécurité. Comme nous l'avons mentionné à plusieurs reprises, les dépenses liées à ces affaires doivent être couvertes par l'ONU.

**M<sup>me</sup> Shaheen** (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je remercie le Procureur de la Cour pénale internationale, M. Karim Khan, de son exposé détaillé. Je souhaite également la bienvenue au représentant du

Soudan à la présente séance. Les Émirats arabes unis continuent de suivre les travaux de la Cour et ses activités dans le contexte du présent débat.

Nous présentons nos condoléances au Soudan et aux familles des personnes qui ont perdu la vie à la suite des récentes pluies torrentielles et inondations. Les Émirats arabes unis continueront de soutenir les personnes touchées en leur fournissant une aide humanitaire. Nous sommes certains que le Soudan et son peuple frère pourront surmonter cette situation.

Compte tenu des circonstances exceptionnelles dans lesquelles se trouve actuellement le Soudan, les Émirats arabes unis saluent tous les efforts visant à permettre au mécanisme trilatéral de faciliter un processus politique dirigé par les Soudanais. À cet égard, mon pays souligne qu'il importe que les parties prenantes soudanaises participent à un dialogue sous la forme de pourparlers directs afin de se mettre d'accord sur la voie à suivre. Ce dialogue doit être inclusif, tout en associant les jeunes et garantissant la participation pleine, égale et véritable des femmes.

S'agissant de la détérioration des conditions de sécurité dans certaines parties du Darfour, qui a fait de nombreuses victimes, nous constatons que le Soudan a réagi face à cette situation et pris plusieurs mesures urgentes et importantes afin d'apaiser les tensions. Dans ce contexte, nous soulignons que la pleine application de l'Accord de paix de Djouba reste essentielle pour garantir une sécurité et une stabilité durables au Darfour. La communauté internationale doit donc accentuer ses efforts et fournir l'appui technique et financier nécessaire afin que le Soudan puisse mettre pleinement en œuvre l'Accord.

En dépit des problèmes auxquels le Soudan est confronté, le pays a continué de coopérer concrètement avec le Bureau du Procureur, organisant notamment plusieurs visites pour le Bureau, dont la visite actuelle, ainsi que des réunions avec des représentants du Gouvernement et d'autres personnalités concernées au Soudan. Ces interactions permettent d'approfondir le dialogue sincère entre la Cour pénale internationale et le Soudan, sur la base du principe de complémentarité de la Cour et conformément à la législation nationale et au Statut de Rome.

Enfin, les Émirats arabes unis soulignent leur ferme appui aux efforts que déploie le Soudan pour mettre en œuvre les mécanismes de justice transitionnelle qui permettront de rendre justice aux victimes au Darfour, conformément aux dispositions de l'Accord de paix de Djouba.

Pour terminer, mon pays réaffirme son attachement à la souveraineté, à l'indépendance, à l'intégrité territoriale et à l'unité nationale du Soudan.

**M. de Almeida Filho** (Brésil) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la Chine d'avoir organisé cette importante séance d'information, qui est un outil fondamental pour permettre à la communauté internationale de rester informée de la suite donnée à son renvoi à la Cour pénale internationale (CPI) des violations graves qui auraient été perpétrées au Darfour. C'était la première fois que le Conseil de sécurité faisait usage du pouvoir que lui confère le Statut de Rome. Ce renvoi en vertu de la résolution 1593 (2005) a incontestablement marqué un tournant dans l'histoire de la justice pénale internationale, bien qu'il ait ménagé une immunité sélective, ce qui affaiblit malheureusement l'aptitude de la CPI à s'acquitter pleinement de ses tâches.

Je tiens aussi à remercier le Procureur Karim Khan, non seulement pour les informations qu'il a communiquées aujourd'hui, mais également pour son dernier rapport en date. Je salue en particulier son plan d'action simple, clair et actualisé contre l'impunité. Celui-ci énonce des objectifs tangibles, des échéances et des actions pour les mois qui viennent et donnera par conséquent au Conseil la possibilité de mesurer objectivement les progrès accomplis dans sa mise en œuvre. Je me félicite en outre de voir la délégation soudanaise, dont la présence dans cette salle est un signe positif de son attachement à la cause de la justice.

Le trente-cinquième rapport dresse le tableau des difficultés que le Bureau du Procureur rencontre actuellement dans les enquêtes et les poursuites concernant les crimes qui auraient été commis au Darfour. L'une d'entre elles, relative à la coopération avec les autorités nationales, est déterminante. La complémentarité est un principe fondamental du Statut de Rome et, si je puis me permettre de le formuler ainsi, la base d'un résultat effectif, à savoir une justice internationale viable. Sans institutions nationales fortes, aptes à rendre la justice pour les populations locales et à les protéger de nouveaux préjudices, le risque sera toujours plus élevé d'une rechute dans l'instabilité et le conflit et par conséquent de la perpétration de crimes graves. C'est pourquoi les États sont responsables au premier chef de garantir la justice et devraient le rester, sans préjudice du rôle complémentaire que la Cour doit jouer lorsque les États ne peuvent ou ne veulent pas s'en charger. Dans ce contexte, le Brésil salue les efforts du Bureau du Procureur et du Greffe de la Cour afin d'établir un

bureau extérieur à Khartoum. Cette présence aura pour effet de rapprocher la CPI des victimes et des témoins, de renforcer ses capacités de collecte des éléments de preuve et de lui permettre de coopérer plus étroitement avec le Gouvernement soudanais. Le Brésil apprécie également beaucoup l'initiative de M. Khan qui consiste à tendre la main aux communautés touchées.

Dans le rapport, il est aussi fait référence aux difficultés dues à l'insuffisance des ressources internes. À cet égard, j'indique à nouveau que le Brésil insiste sur la nécessité que les dépenses engagées par la Cour suite à des renvois du Conseil de sécurité soient à la charge de l'ONU ainsi qu'à celle des États parties au Statut de Rome.

Je voudrais aussi exprimer notre préoccupation au sujet de la situation politique, économique et sociale qui règne actuellement au Soudan. Près de 12 millions de Soudanais pourraient être exposés à une insécurité alimentaire aiguë entre juin et septembre. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a publié un plan complet de préparation et d'intervention en cas de situation d'urgence. La communauté internationale doit redoubler d'efforts pour remédier à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition qui s'aggravent au Soudan. Le Brésil insiste également sur son appui à la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan. Il faut que toutes les parties prenantes soudanaises dialoguent et coopèrent afin d'assurer la transition pacifique et inclusive vers la démocratie qui est envisagée dans la Déclaration constitutionnelle.

Le Brésil est un membre fondateur de la CPI, profondément attaché au droit international et à la justice internationale. En tant que juridiction conventionnelle permanente, la CPI a représenté une avancée majeure dans la lutte contre l'impunité pour les crimes les plus graves au titre du droit international. Notre appui et notre coopération sont indispensables pour lui permettre d'assumer ses responsabilités cruciales.

**M. Mills** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Procureur Khan de son rapport, ainsi que de l'exposé qu'il a fait ce jour au Conseil de sécurité à propos de l'enquête de la Cour pénale internationale (CPI) sur la situation au Darfour, notamment les récits émouvants qu'il a ramenés de sa visite et du temps passé au Darfour et à Khartoum. Ma délégation se penchera de très près sur les recommandations qu'il a faites au Conseil aujourd'hui. Je tiens aussi à dire que nous lui sommes vraiment reconnaissants de son travail

acharné et que nous apprécions beaucoup les efforts soutenus des juges, des avocats et du personnel de la CPI dans leur quête infatigable de justice pour le Darfour.

Les États-Unis se sont félicités de l'ouverture en avril, grâce aux efforts inlassables de la Cour, du procès d'Ali Muhammad Ali Abd-Al-Rahman, ancien commandant des milices janjaouid qui est maintenant sous le coup de 31 chefs d'accusation pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité. Les témoignages de dizaines de témoins, dont beaucoup vivent encore au Darfour, sont au cœur de l'affaire le concernant. Depuis plusieurs mois, nombre de ces témoins, parmi lesquels beaucoup sont rescapés de la violence, font des milliers de kilomètres pour se rendre à La Haye afin de raconter leurs histoires avec leurs mots à eux. Nous sommes d'accord avec le Procureur pour dire que le Conseil doit faire honneur aux témoins et aux rescapés en faisant tout son possible pour que leurs espoirs de justice se réalisent. Leur courage pour parler des meurtres généralisés de civils et du pillage, de l'agression et de la destruction de communautés du Darfour est exemplaire. Bien sûr, il n'y a pas de pénurie de courage au Soudan. Tout récemment, depuis la prise du pouvoir par les militaires en octobre, les Soudanais sont descendus dans la rue pour exiger un avenir meilleur où ils puissent concrétiser leur aspiration à la démocratie et au respect des droits humains.

À cet égard, je voudrais indiquer que, de l'avis de mon gouvernement, le règlement de la crise politique au Soudan passe par la formation d'un gouvernement de transition dirigé par les civils qui puisse œuvrer à la réalisation des promesses de la révolution de 2019. Des efforts internationaux unis seront cruciaux pour faciliter un dialogue inclusif dirigé par les Soudanais, qui vise à rétablir la transition démocratique et le régime civil au Soudan. Les États-Unis saluent les efforts déployés par la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition démocratique (MINUATS), l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement en vue de favoriser un dialogue sur la voie à suivre pour mettre en place un régime pleinement civil. Nous continuerons d'appuyer la MINUATS dans la pleine exécution de son mandat, y compris l'Accord de paix de Djouba.

Nous sommes toujours vivement préoccupés par la violence au Darfour, qui a déjà fait plus de 100 000 déplacés. La violence intercommunautaire menace la cohésion sociale et porte atteinte aux perspectives d'une coexistence pacifique et à la viabilité du processus de paix. Il est urgent de protéger les civils,

tout comme il est urgent de réformer le secteur de la sécurité et de mettre en place des mécanismes internationaux robustes de surveillance et de communication de l'information. Sur cette note, les États-Unis tiennent à féliciter les signataires de l'Accord de paix de Djouba de la formation et de la certification de contingents pour la force conjointe de maintien de la sécurité. Il s'agit d'une étape importante pour améliorer la protection des civils.

Ainsi qu'il est détaillé dans le rapport du Procureur, les autorités soudanaises ont récemment facilité des visites du Procureur et de son équipe et pris d'autres mesures afin d'apporter un certain concours à leurs enquêtes au Darfour, ce qui est une excellente nouvelle. Cette coopération doit se poursuivre et doit s'améliorer. Alors que les parties prenantes soudanaises cherchent un moyen de remédier à la crise actuelle, nous exhortons les autorités à continuer de se conformer à leurs obligations juridiques internationales découlant de la résolution 1593 (2005) et à coopérer avec la CPI. Elles doivent continuer de permettre aux équipes de la CPI de voyager dans le pays et donner suite aux demandes de preuves et d'autres informations et formes d'assistance, y compris en leur garantissant un accès sans entrave aux témoins clefs et en facilitant une présence renforcée de la CPI sur le terrain. Les personnes visées par des mandats d'arrêt de la CPI doivent faire face à la justice et être transférées pour être jugées.

Les États-Unis d'Amérique continueront à soutenir le peuple soudanais et à appuyer les efforts déployés par la CPI pour promouvoir l'application du principe de responsabilité.

**M. Raguttahalli** (Inde) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit tout d'abord permis de remercier M. Karim Khan, Procureur de la Cour pénale internationale (CPI), d'avoir présenté le trente-cinquième rapport sur la situation au Soudan, en application du paragraphe 8 de la résolution 1593 (2005). Je salue également la participation du Représentant permanent du Soudan à la présente séance.

Je tiens tout d'abord à rappeler officiellement que l'Inde n'est pas signataire du Statut de Rome et n'est pas membre de la CPI.

Nous avons pris acte des progrès réalisés ces derniers mois, notamment l'ouverture du premier procès dans l'affaire portée contre M. Abd-Al-Rahman. Nous prenons également acte de la récente visite du Procureur au Soudan.

Les faits nouveaux survenus ces derniers mois illustrent les défis inhérents au processus de transition politique au Soudan. Nous continuons de penser que le processus politique intersoudanais, facilité par l'ONU, doit être dirigé par les Soudanais et guidé par une approche constructive. Le processus de transition doit continuer à aborder les questions liées à la justice et à l'application du principe de responsabilité. Nous avons salué les initiatives prises depuis mai dernier par le mécanisme de coopération trilatérale, qui réunit l'ONU, l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement, visant à lancer des pourparlers intersoudanais indirects afin de sortir de l'impasse politique.

Le Gouvernement soudanais de transition s'est montré disposé à aborder les questions liées à la justice transitionnelle, notamment en vue d'établir les responsabilités pour les violations des droits de l'homme, dans le cadre d'un processus de vérité et de réconciliation. Les parties à l'Accord de paix de Djouba ont également accepté de créer une commission vérité et réconciliation pour le Darfour, ainsi que le Tribunal spécial pour le Darfour. La compétence du Tribunal spécial, qui connaîtra notamment des actes de génocide, des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre commis depuis 2002, est un pas dans la bonne direction.

En ce qui concerne la situation au Darfour, le récent rapport du Secrétaire général (S/2022/400) fait état de progrès concernant le lancement du Comité du cessez-le-feu permanent pour le Darfour, ainsi que d'avancées concernant la Force conjointe de maintien de la sécurité au Darfour, qui a été convenue dans l'Accord de paix de Djouba.

Enfin, l'application du principe de responsabilité pour les violations graves du droit international est un objectif noble qui doit être poursuivi tout en respectant l'égalité souveraine des États. La communauté internationale doit continuer à encourager les États concernés à mettre en place un processus inclusif et transparent afin d'établir les responsabilités pour les violations graves du droit international commises dans leur juridiction. Les efforts visant à établir les responsabilités et à rendre la justice ne doivent pas être menés par opportunisme politique. Nous continuons à souligner que l'objectif primordial de tout processus de responsabilisation est de permettre de rendre la justice, de promouvoir la réconciliation et d'instaurer une paix durable.

Dans ce contexte, nous restons convaincus que le peuple soudanais surmontera les défis actuels et continuera d'œuvrer à un avenir stable et prospère.

**M<sup>me</sup> Heimerback** (Norvège) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Procureur Khan de son exposé, en particulier durant son importante visite au Soudan et au Darfour.

La Norvège se félicite de l'ouverture du procès d'Ali Kushayb. Ce procès est une étape décisive dans l'application du principe de responsabilité et donne de l'espoir aux victimes. Nous nous félicitons également de l'approche stratégique renouvelée adoptée par la Cour pénale internationale (CPI), qui, nous l'espérons, nous permettra de réaliser de nouveaux progrès et de surmonter les obstacles liés au manque de coopération des autorités soudanaises. Toutefois, le renforcement de la coopération des autres États et institutions, qui aident le Procureur à progresser dans ces enquêtes, est à saluer, et nous appuyons fermement le projet de renforcement de la présence sur le terrain et appelons les autorités à le faciliter.

Comme l'a relevé M. Khan, le renvoi par le Conseil de sécurité ne peut pas être une histoire sans fin. Près de 20 ans après le premier renvoi de la situation au Darfour par le Conseil de sécurité, l'année 2021 a été marquée par des avancées majeures pour la Cour grâce à une véritable coopération du Gouvernement. Mais pour progresser, cette coopération doit se poursuivre.

Le Conseil a confié à la CPI un rôle central en renvoyant la situation à la Cour et a prescrit au Gouvernement soudanais de coopérer pleinement. Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour assurer le suivi et veiller à ce que justice soit rendue. Nous sommes préoccupés par le fait que le Bureau du Procureur à Khartoum n'a pas eu accès à l'ensemble des témoins, des documents et des informations qu'il avait demandés. Ce manque de coopération de la part des autorités soudanaises entrave la progression des enquêtes.

Nous exhortons une fois encore les autorités soudanaises à honorer les promesses qu'elles ont faites et à s'acquitter de leur obligation de coopérer activement et sérieusement avec la Cour. Les victimes des atrocités commises au Darfour méritent une justice qui n'a que trop tardé, et les auteurs de ces actes doivent en répondre.

Par ailleurs, la Norvège est profondément préoccupée par les informations faisant état de violences intercommunautaires dans la région du Darfour. Cette

situation constitue une menace pour la sécurité des civils, sans parler de ses répercussions opérationnelles négatives sur la capacité de la Cour de mener ses activités d'enquête. La Norvège condamne avec force toutes les attaques contre les civils et exhorte toutes les parties à respecter le droit international humanitaire. Nous ne pouvons pas permettre qu'une nouvelle crise éclate, et la violence doit cesser.

Pour terminer, la Norvège est une fervente partisane de la CPI depuis sa création. La lutte contre l'impunité demeure un élément central de notre politique étrangère. C'est également un élément fondamental de la révolution soudanaise de 2019 et de l'Accord de paix de Djouba, qui doit se concrétiser. Le Bureau du Procureur et la Cour peuvent compter sur l'appui total et constant de la Norvège aux efforts visant à établir les responsabilités.

**M. Ryan** (Irlande) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Procureur Khan de son exposé et de son rapport. Je salue également la participation du Représentant permanent du Soudan à la présente séance.

Nous sommes gravement préoccupés par le fait que les conditions de sécurité au Darfour se sont encore détériorées au cours de la période considérée. Nous avons été témoins de violences à grande échelle dans l'ouest de la région, qui ont entraîné la mort d'environ 200 personnes en avril dernier. L'Irlande appelle les autorités soudanaises à mener une enquête approfondie sur ces violences et à veiller à ce que les responsables répondent de leurs actes. Comme l'a dit le Procureur, c'est ce que le peuple soudanais exige et attend.

Les informations faisant état de morts parmi les civils, de violence sexuelle et fondée sur le genre, y compris le viol de femmes et de filles, de déplacements forcés et de destruction de biens sont extrêmement préoccupantes et concernent des actes qui pourraient relever de la compétence de la CPI. L'impunité porte les germes de nouvelles violences. C'est pourquoi il est essentiel de garantir l'application du principe de responsabilité pour la population du Darfour si nous voulons mettre un jour un terme à ce cycle de violence.

Les raisons de la détérioration des conditions de sécurité sont certes complexes, mais nous savons qu'elle est liée à l'effondrement de l'ordre constitutionnel au niveau national. L'Irlande se fait l'écho de l'appel lancé par le Secrétaire général à revenir sur la voie de la transition et d'un gouvernement démocratique dirigé par des civils, et ce, en engageant un dialogue politique

inclusif et contrôlé par les Soudanais. À cet égard, nous appuyons pleinement les efforts déployés par la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan, l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement à l'appui de ce processus.

Le mois dernier, cela a fait 20 ans que la justice pénale internationale a changé pour le mieux, avec l'entrée en vigueur du Statut de Rome. Pour marquer cette étape importante, l'Irlande a organisé sur son territoire, avec 11 coparrains, une réunion selon la formule Arria sur le renforcement de la relation entre la Cour et le Conseil. Comme l'a dit le Procureur, bien que d'importants progrès puissent encore être réalisés pour améliorer cette relation, le renvoi de la situation au Darfour démontre ce que le Conseil peut accomplir en matière d'application du principe de responsabilité lorsqu'il coopère avec la CPI. Grâce à cette action, la CPI a pu engager les premières poursuites résultant d'une saisine du Conseil, contre l'ancien commandant des milices janjaouid, Ali Kushayb, pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité commis au Darfour.

L'Irlande se félicite de l'approche transparente adoptée par le Procureur dans son dernier rapport, ainsi que de la définition d'objectifs de référence pour cette enquête. Nous accueillons tout aussi favorablement la visite en cours du Procureur au Soudan, notamment au Darfour, et l'appui qu'ont apporté les autorités soudanaises pour faciliter ce déplacement.

Toutefois, la poursuite des progrès de l'enquête dépend désormais de la coopération du Soudan avec la Cour, laquelle a malheureusement subi un revers depuis les événements malheureux d'octobre 2021. Avant le coup d'État militaire, il y avait eu un certain nombre de faits nouveaux positifs notables, notamment la conclusion d'un nouveau mémorandum d'accord avec le Gouvernement de transition dirigé par des civils.

L'Irlande exhorte le Soudan à se réengager sur la voie du progrès et fait écho au Procureur lorsqu'il demande un accès sans entrave aux éléments de preuve, au territoire soudanais et à tous les témoins clefs. Nous appelons également les autorités soudanaises à faciliter l'établissement d'une présence sur le terrain à Khartoum et à faire en sorte que toutes les demandes d'assistance présentées par le Procureur reçoivent une réponse rapide. En outre, nous réitérons notre appel au Soudan pour qu'il nomme des référents au sein des ministères concernés et qu'il garantisse la sécurité des témoins et leur aptitude à témoigner.

Enfin, nous prenons note des quatre mandats d'arrêt de la CPI qui n'ont toujours pas été exécutés. Une fois encore, nous exhortons M. Banda à se rendre à la Cour et nous appelons le Soudan à remettre les trois autres fugitifs qu'il détient, conformément à ses obligations.

L'objectif collectif est de garantir une paix durable et viable au Soudan. Toutefois, cet objectif sera tout simplement impossible à atteindre sans justice pour les victimes et les personnes rescapées des atrocités commises au Darfour. Nous espérons que la visite du Procureur permettra d'insuffler l'élan nécessaire dans ce sens et d'étancher la soif de justice au Soudan qu'il a évoquée tout à l'heure.

**M<sup>me</sup> Nyakoe** (Kenya) (*parle en anglais*) : Je remercie de son exposé M. Karim Khan, Procureur de la Cour pénale internationale, et je prends note de son trente-cinquième rapport. Je salue la présence du représentant du Soudan à la présente séance.

Au cœur du processus de paix au Soudan se trouve un peuple dont les efforts pour reconstruire la paix dans son pays sont manifestes. Il s'agit notamment de remédier aux problèmes de justice transitionnelle et de promouvoir la réconciliation nationale.

Le peuple soudanais a considérablement investi dans ses cadres institutionnels et juridiques nationaux, répondant ainsi aux efforts internationaux déployés à cet égard en vertu de la résolution 1593 (2005). Citons par exemple la création de la Commission Vérité et réconciliation liée à la situation au Darfour, et celle du Tribunal spécial pour le Darfour, dans le cadre de l'Accord de paix de Djouba.

Nous exhortons les Soudanais à ne pas relâcher leur détermination, qui est cruciale pour leur quête de paix et de prospérité partagée. Nous restons cependant conscients de l'environnement politique complexe dans lequel s'inscrivent ces efforts, en particulier après les événements d'octobre dernier. Par conséquent, nous demandons instamment que les efforts et la mobilisation de la communauté internationale tiennent compte de la nécessité de protéger chacune des réalisations du Soudan, qui sont issues des aspirations de son peuple.

La position du Kenya reste claire. Il importe d'investir dans le renforcement des capacités judiciaires et juridiques nationales du Soudan afin qu'il soit en mesure d'assumer la charge de garantir la justice et l'application du principe de responsabilités, conformément au principe de complémentarité. Dans ce sens, la Cour peut faire davantage pour appuyer le Soudan.

Nous appelons également la communauté internationale à apporter son concours, notamment en partageant les enseignements retenus et les meilleures pratiques en matière de justice transitionnelle, y compris s'agissant de répondre des violations des droits humains. L'Union africaine a encouragé ses membres dans ce sens. Nous demandons instamment d'investir également dans le dialogue et la réconciliation à l'échelle nationale, afin de garantir une paix plus durable.

Nous notons dans le rapport du Procureur son intention d'accroître la coopération et de renforcer le dialogue avec l'Union africaine dans le cadre d'une stratégie révisée. Nous pensons que des initiatives et efforts régionaux sont requis pour offrir un éventail plus large d'options pratiques pour la justice et l'application du principe de responsabilité. Comme le prévoit la résolution 1593 (2005), il convient d'y accorder une plus grande attention. Nous attendons avec intérêt que le Procureur nous fasse connaître les résultats de ce dialogue.

Enfin, le Kenya assure le peuple soudanais de sa solidarité et de sa coopération constantes dans sa quête de paix durable, de développement et de justice pour tous.

**M. Biang** (Gabon) : Je vous remercie, Monsieur le Président, pour l'organisation de ce débat sur le trente-cinquième rapport du Procureur de la Cour pénale internationale (CPI), conformément à la résolution 1593 (2005) du Conseil de sécurité sur la situation au Darfour.

Je remercie le Procureur, M. Karim Khan, pour son exposé édifiant depuis Khartoum, tout un symbole de la coopération entre le Soudan et la Cour pénale internationale afin de rendre justice aux victimes d'atrocités au Darfour.

Je salue la présence à cette séance du Représentant permanent du Soudan.

Nous prenons note des activités judiciaires, notamment les enquêtes menées par la Cour pénale internationale dans la période considérée, afin de renforcer la justice pénale internationale aussi bien au niveau national, régional, qu'international.

Nous nous félicitons de l'engagement pris par les autorités soudanaises de coopérer pleinement avec la Cour afin d'appuyer son travail, nonobstant le fait que le Soudan n'est pas un État partie au Statut de Rome. Dans son élan de coopération, le Soudan a autorisé une présence permanente du Bureau du Procureur

au Soudan et signé, le 12 août 2021, un mémorandum d'accord qui établit les modalités de coopération entre le Soudan et le Bureau du Procureur. Cet accord permet à la Cour de mener ses enquêtes sur les allégations de crimes de guerre, de génocide et de crimes contre l'humanité. Il s'agit là de progrès significatifs à la remorque d'un contexte politique et socioéconomique fragilisé par une crise économique aiguë et la recrudescence des violences.

Au moment où nous nous réunissons, le Procureur de la Cour pénale internationale est en visite au Soudan, près de cinq mois après l'ouverture du procès en première instance dans l'affaire Ali Kushayb devant la Cour pénale internationale.

Nous nous félicitons de la mise à jour, par la Cour pénale internationale, des engagements pris par le Soudan dans le contexte du mémorandum d'accord, afin de poursuivre la dynamique initiale et d'envisager les éventuelles mesures d'accompagnement supplémentaires. Nous nous félicitons également des partenariats, noués ou en perspective, entre la CPI et les États Parties et non parties, les organisations de la société civile et les institutions régionales et sous-régionales dans le cadre des enquêtes judiciaires en cours.

Nous encourageons le Procureur à poursuivre ses efforts visant à renforcer l'efficacité et la performance de ses services, tout en soulignant que l'efficience des procédures en cours est avant tout tributaire de l'amélioration de la situation politique et sécuritaire au Soudan. En effet, le climat d'insécurité persistante dans le pays, et au Darfour en particulier, est préjudiciable à la célérité des enquêtes et cause de nouvelles victimes alors même que la Cour peine à rendre justice aux victimes des conflits antérieurs.

Dans les efforts visant à rendre la justice contre les crimes présumés en 2003, nous ne doutons pas que le Bureau du Procureur prendra en compte la situation politique fragile dans laquelle se trouve le Soudan, afin de ne pas fragiliser davantage la stabilité du pays. À cet effet, le retour à l'ordre constitutionnel apparaît comme le cadre indiqué pour une meilleure coopération entre la Cour et les autorités soudanaises. C'est vers cet objectif que doivent prioritairement converger les dynamiques nationales et internationales.

La consolidation de la paix au Soudan est adossée à la primauté du droit et à la lutte contre l'impunité, qui exigent un environnement législatif et un paysage institutionnel à la mesure des enjeux et en phase avec

les standards internationaux. À cet égard, les efforts des autorités soudanaises dans l'adaptation de la législation nationale aux normes internationales de lutte contre les atrocités constituent un pas dans la bonne direction.

À la suite de la révision du Code pénal et du Code de procédure pénale soudanais, les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et les génocides sont désormais réprimés par la loi. De même, les privilèges et immunités juridictionnels initialement reconnus aux forces de sécurité ont été supprimés. Dans le même élan, de nombreux auteurs de crimes au Darfour ont été arrêtés. Par ailleurs, la Commission nationale de mise en œuvre du droit international humanitaire a été restructurée, conformément aux standards internationaux. Ces progrès considérables doivent être reconnus par tous et sans doute être consolidés et renforcés par de meilleures capacités de l'appareil judiciaire soudanais, tout en assurant le fonctionnement régulier des institutions étatiques.

Pour terminer, nous réaffirmons notre appui aux efforts du Procureur et de son bureau et saluons l'engagement et les efforts des autorités soudanaises à coopérer avec le Bureau du Procureur, tout en réitérant l'importance de respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale du Soudan.

**M. Korbieh** (Ghana) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux orateurs précédents pour remercier M. Karim Khan, Procureur de la Cour pénale internationale (CPI), d'avoir présenté au Conseil de sécurité le trente-cinquième exposé sur les activités de la Cour concernant la situation au Soudan. Nous nous félicitons du fait que le Procureur se trouve en ce moment au Soudan et estimons que la facilitation de sa présence sur le terrain atteste de la volonté des autorités soudanaises d'aider la Cour à régler toutes les questions en suspens. De plus, je tiens à saluer la présence du Représentant permanent du Soudan à la séance d'aujourd'hui.

Le présent rapport du Procureur dont le Conseil est saisi montre le sérieux dont la Cour fait preuve face à l'impunité au Soudan. On notera en particulier le procès historique contre Ali Muhammad Ali Abd-Al-Rahman, qui a débuté le 5 avril 2022. Il revêt une importance particulière, car il s'agit du premier procès porté devant la Cour à la suite du renvoi d'une situation par le Conseil de sécurité. Le Ghana estime que ce procès envoie un signal fort à tous les auteurs potentiels d'atrocités criminelles, à savoir que même si les roues de la justice tournent parfois lentement, la reddition de comptes et la justice sont en fin de compte inévitables.

Quant aux autres aspects du rapport, le Ghana voudrait attirer l'attention sur les trois points suivants. Premièrement, tout en demandant à la Cour de s'acquiescer du mandat qui lui a été confié à la suite du renvoi par le Conseil de sécurité, le Ghana prend note des difficultés auxquelles la Cour est confrontée compte tenu de la situation complexe actuelle sur le plan politique et en matière de sécurité au Soudan. Cependant, nous prenons note avec satisfaction de la démarche fondée sur la coopération adoptée par la Cour dans ses rapports avec les autorités soudanaises compétentes.

En outre, la collaboration de la Cour avec les autorités compétentes du pays est un pas dans la bonne direction pour renforcer la confiance en vue d'obtenir les résultats escomptés. Le Ghana a toujours soutenu qu'il incombe au premier chef aux États de protéger leurs citoyens. Par conséquent, l'État doit être consulté en ce qui concerne ces questions. Toutefois, la coopération ne doit pas être subordonnée au principe de complémentarité, qui est un principe fondamental du Statut de Rome. Il convient donc de souligner la volonté de la Cour de poursuivre le dialogue et de rechercher des approches innovantes permettant de lutter contre l'impunité au niveau national.

Nous saisissons cette occasion pour appeler le Gouvernement soudanais à apporter son appui à cet égard. Par ailleurs, nous encourageons la Cour à continuer de coopérer avec le système judiciaire soudanais et à fournir l'appui nécessaire sur le plan technique et en matière de renforcement des capacités. De toute évidence, l'indépendance de ces tribunaux nationaux est d'une importance capitale dans le cadre des efforts de renforcement des capacités.

Deuxièmement, nous nous félicitons des mesures prises par la Cour pour faire participer les victimes, les témoins et les communautés touchées en amenant ses activités au plus près de ces dernières, grâce à ses plans visant à accroître le nombre de missions effectuées au Darfour et à renforcer sa présence permanente. À cet égard, nous félicitons le Procureur d'avoir rencontré des victimes et des groupes de survivants dans des camps de déplacés dans les États du Darfour méridional et du Darfour central, lors de sa visite au Soudan, du 20 au 24 août 2022. Le projet visant à établir un bureau extérieur à Khartoum et les efforts déployés pour rechercher différents lieux dans le pays où il serait possible d'établir la présence de la Cour sont également des avancées positives.

Troisièmement, nous prenons note avec satisfaction des mesures prises par la Cour dans le cadre de sa stratégie révisée pour explorer de nouvelles voies afin d'amener davantage d'auteurs de crimes à répondre de leurs actes grâce à la coopération avec des États tiers et des organisations internationales et régionales. Les mesures prises pour renforcer la coopération et le dialogue nombre d'États africains et l'Union africaine sont particulièrement importantes. Comme cela est indiqué dans le rapport, cette approche pourrait permettre non seulement de remédier à l'absence de coopération entre la Cour et les autorités soudanaises, mais également de rallier le soutien le plus large possible en vue de remédier à l'impunité s'agissant d'autres affaires sur lesquelles la Cour mène des enquêtes.

Je voudrais terminer en remerciant une nouvelle fois M. Khan de ses efforts pour lutter contre l'impunité, notamment son déplacement de La Haye à Khartoum pour rencontrer les victimes et les survivants d'atrocités criminelles au Darfour. Cette démarche aidera à démystifier l'invincibilité des seigneurs de guerre qui sont considérés comme intouchables dans leurs communautés et donnera de l'espoir aux victimes et aux survivants en leur montrant qu'ils peuvent se tourner vers la CPI pour obtenir justice en cas de besoin.

**M. Leonidchenko** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions M. Karim Khan d'avoir présenté son rapport. Nous regrettons que le Bureau du Procureur de la Cour pénale internationale n'ait pas respecté, une fois de plus, les délais impartis, et ait soumis son rapport avec un mois de retard. Il est difficile de comprendre comment cela correspond à la promesse d'accorder une attention particulière aux affaires renvoyées à la Cour pénale internationale (CPI) par le Conseil de sécurité.

Malgré ce retard, nous n'avons pas constaté de progrès dans ce rapport concernant l'enquête sur la situation au Darfour. L'ouverture du premier procès d'un seul accusé, 17 ans après que le Conseil de sécurité ait saisi la CPI de la situation, peut difficilement être considérée comme une avancée. Apparemment, la CPI, qui reçoit des millions de dollars à titre d'aide financière et organisationnelle de la part des États occidentaux pour enquêter sur le dossier ukrainien, a maintenant des priorités complètement différentes. Cet engouement pour l'Ukraine est pour nous totalement incompréhensible. D'autres questions graves inscrites à l'ordre du jour de la Cour stagnent depuis des années ou ont été délibérément étouffées.

Le mois dernier, des journalistes de la British Broadcasting Corporation (BBC) ont publié des preuves de l'implication de l'armée britannique dans 50 attaques en 2010 et 2011, au cours desquelles des civils ont été tués dans la province afghane du Helmand. Comme chacun sait, la CPI est compétente pour connaître de cette situation. La capacité du système judiciaire britannique de traduire lui-même en justice les auteurs de ces crimes odieux est très discutable. Bien que plus de 10 années se soient écoulées depuis cet épisode, nous observons toujours un schéma typique de toutes les guerres d'agression non provoquées et injustifiées menées par l'Occident : il y a de nombreuses victimes parmi la population civile, mais aucun coupable parmi les soldats de l'OTAN.

On pourrait penser que dans cette situation, la CPI ne pourrait pas simplement rester les bras croisés alors qu'elle doit être guidée par l'objectif de rendre justice aux victimes, et que dans le même temps, le Royaume-Uni lui-même fournirait bien sûr à la Cour toute l'aide possible pour amener les responsables à répondre de leurs actes, tandis que les autres pays occidentaux alloueraient certainement autant de fonds à cette enquête qu'au dossier ukrainien. Malheureusement, la réalité est tout autre. Les pays occidentaux se présentent comme de zélés défenseurs de la justice lorsqu'il s'agit de la Russie. En revanche, lorsqu'il s'agit de crimes commis par leurs propres soldats, ils font tout leur possible pour se soustraire à leurs responsabilités, à coups d'excuses, de dérobades, de lourdeurs bureaucratiques, de lois de protection spécialisées, de sanctions et de menaces.

Le Bureau du Procureur de la CPI, qui ne ménage ni son temps ni ses efforts dans le dossier ukrainien, même au détriment d'autres affaires, n'a pas fait preuve d'un zèle particulier pour enquêter sur les crimes commis en Afghanistan et en Iraq par des soldats du Royaume-Uni et des États-Unis. Le nouveau Procureur de la Cour a tout simplement relégué les procédures concernées au second plan. En d'autres termes, l'enquête a été suspendue. Il est peu probable que les révélations sensationnelles de la BBC changent quoi que ce soit. Toute l'histoire de la CPI nous montre que, lorsque la responsabilité des soldats des pays occidentaux est en jeu, la lutte contre l'impunité devient tout à fait superflue, voire dangereuse. Les politiques de deux poids, deux mesures qui sont devenues une pratique courante de la Cour nous amènent à douter de sa capacité de rendre la justice et de faciliter un processus de réconciliation durable au Soudan, ou dans tout autre pays.

Lors de l'une de nos précédentes séances, M. Khan a rappelé les paroles de son défunt père, qui était en effet un homme très sage : « lorsque vous montrez quelqu'un du doigt, il y a trois autres doigts qui sont pointés vers vous ». Cette affirmation s'applique également à ceux qui aiment montrer mon pays du doigt. La seule différence est que toutes les personnes présentes au Conseil ont à peine assez de doigts sur les deux mains pour pointer tous les péchés de ces soi-disant zélotes de la justice.

**M<sup>me</sup> Dautllari** (Albanie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Procureur de la Cour pénale internationale (CPI), M. Karim Khan, de l'exposé qu'il a présenté aujourd'hui depuis un pays dont la situation a été renvoyée à la Cour, et à me féliciter de sa visite au Soudan. Nous estimons qu'il est très important que la présente séance ait lieu pendant la visite du Procureur au Soudan. En tant que pays signataire du Statut de Rome, l'Albanie réaffirme son engagement et son appui sans réserve envers la Cour pénale internationale et le Procureur Khan dans leur action au Soudan. Nous espérons qu'après cette visite, les autorités soudanaises n'hésiteront plus à embarquer à bord du train de la justice.

Nous saluons l'ouverture, le 5 avril, du procès qui illustrera, nous l'espérons, la manière dont le processus de justice peut être mené à bien. Nous sommes d'accord avec le Procureur Khan lorsqu'il affirme que c'est précisément le type d'affaire pour laquelle la CPI a été créée et qu'elle devrait redonner espoir aux familles des victimes. Il est toutefois regrettable que quatre mandats d'arrêt de la CPI n'aient pas encore été exécutés. Nous exhortons le Soudan à livrer les quatre suspects restants conformément à la résolution 1593 (2005) et aux instructions de la CPI. Comme l'a souligné le Procureur, son bureau a dû faire face à un accès limité sur le terrain, ce qui reste un sujet de grande préoccupation. Nous demandons instamment aux autorités soudanaises de permettre au Bureau du Procureur d'avoir un accès complet, sûr et sécurisé à toutes les régions du Soudan, y compris les archives et les charniers, comme l'exigent le mémorandum d'accord, la résolution 1593 (2005) et l'Accord de paix de Djouba, que le Procureur Khan a également mentionnés.

Il est essentiel que le Conseil tienne la promesse qu'il a faite en matière d'établissement des responsabilités dans sa résolution 1593 (2005), et qu'il envoie le bon message en vue de promouvoir la justice et de garantir l'application du principe de responsabilité pour les atrocités commises au Soudan. À cet égard, il convient de rechercher des moyens de renforcer la coopération entre

le Procureur de la CPI et le Gouvernement soudanais, car la CPI ne peut accomplir sa mission sans le concours des autorités soudanaises.

Pour terminer, nous sommes convaincus que le désir du peuple soudanais de construire son avenir en toute liberté et dans la dignité doit passer par le rétablissement d'un gouvernement dirigé par des civils et par un dialogue honnête et inclusif. La Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan et l'Accord de paix de Djouba joueront un rôle déterminant pour atteindre ces objectifs.

**M. Samson** (France) : Je remercie le Procureur Khan pour son rapport et son exposé depuis Khartoum, dans le contexte de sa visite au Soudan. Je salue aussi la participation du Soudan à cette séance.

L'enquête ouverte par la Cour pénale internationale (CPI) sur la situation au Darfour, à la demande du Conseil, reste essentielle, d'autant plus en cette période d'instabilité politique au Soudan. La construction d'une paix durable et inclusive dans la région ne sera pas possible sans justice. La lutte contre l'impunité est indispensable. Elle doit mettre un terme aux spirales de revanche et redonner confiance dans les institutions. Elle doit répondre au désir de justice partagé avec le Procureur pendant sa visite. La lutte contre l'impunité participe aussi du rétablissement de la vie démocratique et de la réconciliation. À cet égard, nous appelons le Soudan à coopérer pleinement avec le Bureau du Procureur. Nous exhortons les autorités soudanaises à honorer leurs obligations au titre de la résolution 1593 (2005), de l'Accord de paix de Djouba et des mémorandums conclus avec le Bureau du Procureur. Toute l'assistance nécessaire doit être fournie aux enquêteurs. Ces derniers doivent bénéficier d'un accès sûr au territoire soudanais, notamment aux scènes de crimes au Darfour, aux archives et aux éléments de preuve, ainsi qu'aux témoins, y compris ceux détenus. En vertu des accords conclus avec le Gouvernement soudanais, un bureau local de la CPI doit pouvoir être rapidement établi à Khartoum.

La France se félicite de l'ouverture, le 5 avril dernier, du procès de M. Abd-Al-Rahman. Nous rappelons qu'il est essentiel que les témoins dans cette affaire puissent intervenir en toute sécurité, sans risque de représailles et sans entrave. Au-delà, si la complémentarité demeure un principe cardinal, l'exécution des mandats d'arrêt en suspens est cruciale. Le Soudan doit remettre rapidement M. Harun à la CPI. Nous exhortons une nouvelle fois M. Banda à se rendre immédiatement à la Cour, afin qu'il puisse y être jugé.

L'impasse politique actuelle au Soudan remet en cause les nombreux acquis des deux dernières années. Nous soutenons les efforts de facilitation du dialogue entre les parties soudanaises menés par l'ONU, l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement. L'instabilité politique affecte particulièrement la situation sécuritaire au Darfour. Elle se traduit par une intensification des violences, y compris intercommunautaires. Les responsables de ces violences devront répondre de leurs actes.

Nous réitérons également notre appel au déploiement de la force de protection conjointe prévue par l'Accord de Djouba. La protection des civils, y compris des personnels humanitaires et médicaux, ainsi que la garantie d'un accès humanitaire complet, sûr et sans entrave relèvent de la responsabilité des autorités soudanaises.

Ces questions doivent demeurer des priorités. Aux côtés de ses partenaires, en particulier européens, la France restera mobilisée en faveur de la transition politique au Soudan.

**M. Wickremasinghe** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Procureur de la Cour pénale internationale (CPI) de son trente-cinquième rapport sur la situation au Darfour, établi en application de la résolution 1593 (2005), et de l'exposé qu'il a présenté au Conseil de sécurité. Je me félicite également que cet exposé ait été présenté à l'occasion de sa deuxième visite au Soudan, qui illustre l'engagement inlassable de la Cour à rendre justice à la population du Darfour.

À cet égard, le Royaume-Uni salue les progrès accomplis dans le cadre du procès de M. Abd al-Rahman, dans lequel 28 témoins ont fourni des éléments de preuve depuis avril. Cela témoigne du courage et de la patience des victimes, qui racontent leurs histoires 20 ans plus tard, et constitue une avancée cruciale vers l'application du principe de responsabilité au profit de l'ensemble des personnes rescapées et des communautés touchées au Darfour. Ce moment historique montre que le renforcement de la coopération peut se traduire par des mesures concrètes dans la quête de justice. Nous espérons sincèrement que cette mesure initiale contribuera à rendre justice à la population du Darfour et à briser le cycle d'impunité qui existe dans tout le Soudan.

Il est cependant regrettable que les autorités soudanaises ne coopèrent pas suffisamment depuis le coup d'État militaire d'octobre 2021, mettant en péril les progrès que le précédent Gouvernement soudanais

avait pu accomplir en collaboration avec la Cour. Le Royaume-Uni exhorte donc les autorités soudanaises à renforcer immédiatement leur coopération avec la Cour.

Premièrement, nous appelons les autorités soudanaises à collaborer pour faciliter la création d'un bureau local à Khartoum. Il est essentiel que le Bureau du Procureur ait une présence permanente pour continuer d'approfondir sa collaboration avec les communautés touchées et faciliter le renforcement de la coopération avec les autorités soudanaises.

Deuxièmement, le Royaume-Uni demande instamment aux autorités soudanaises de répondre rapidement aux demandes d'assistance en suspens de la Cour, et il souligne que la Cour n'a reçu de réponses qu'à deux des 17 demandes d'assistance qu'elle a présentées au cours des six derniers mois. Nous exhortons également les autorités soudanaises à accorder un accès sans entrave aux documents et aux témoins qui ont été identifiés par la Cour.

Enfin, le Royaume-Uni tient à féliciter la CPI des efforts inlassables qu'elle déploie pour rendre justice à la population du Darfour et lui réaffirme son soutien dans ce domaine. À cet égard, nous demandons que des mesures soient prises pour exécuter les quatre mandats d'arrêt en suspens de la CPI relatifs à la situation au Darfour. Nous demandons également à nouveau la remise de M. Banda, qui est toujours recherché par la Cour.

**Le Président** (*parle en chinois*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Chine.

Je tiens à remercier le Procureur Khan de son exposé. Je me félicite également de la participation du représentant du Soudan à la présente séance.

Les conditions de sécurité générales dans la région du Darfour, au Soudan, sont marquées par des conflits intercommunautaires récurrents. Le Gouvernement soudanais prend des mesures actives et mobilise des efforts considérables pour y répondre. La communauté internationale doit fournir un appui constructif au Gouvernement soudanais pour remédier aux difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de l'Accord de paix de Djouba, notamment le manque de ressources, et contribuer au renforcement de ses capacités.

Les sanctions du Conseil de sécurité limitent considérablement les capacités du Gouvernement soudanais dans le domaine de la sécurité, et elles doivent être

ajustées et levées en fonction de l'évolution de la situation sur le terrain. La Chine espère que la disposition de la résolution 2620 (2022) relative à la définition de critères d'ajustement des sanctions contre le Soudan d'ici au 31 août sera mise en œuvre. Les critères pertinents doivent être clairement identifiés et réalistes et ne doivent pas dépasser la question du Darfour. Ils ne doivent pas non plus être utilisés comme outil politique pour faire pression sur le Soudan.

Je réaffirme que la position de la Chine sur la Cour pénale internationale (CPI) reste inchangée. Nous prenons note des travaux de la CPI et du Procureur Khan concernant la situation au Soudan. Nous avons toujours considéré que la Cour devait adhérer strictement au principe de complémentarité et respecter sincèrement la souveraineté judiciaire du Soudan. Nous espérons que les mesures adoptées par la Cour en application des résolutions du Conseil de sécurité permettront au Soudan d'instaurer la stabilité et la sécurité à long terme. Nous prenons acte du fait que le Procureur Khan est actuellement en visite au Soudan et que le Gouvernement soudanais s'est activement coordonné avec lui et lui a fourni l'appui nécessaire.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole au représentant du Soudan.

**M. Mohamed** (Soudan) (*parle en arabe*) : Je tiens d'emblée à vous féliciter, Monsieur le Président, pour l'accession de votre pays, un pays ami, à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'août. Je souhaite également remercier M. Karim Khan, Procureur de la Cour pénale internationale (CPI), d'avoir présenté un exposé au Conseil aujourd'hui depuis Khartoum.

Depuis la glorieuse révolution de décembre 2018, le Soudan a connu des évolutions positives importantes qui ont jeté les bases d'une nouvelle réalité politique qui aboutira indubitablement à l'avènement d'un système au sein duquel la liberté, la justice et l'état de droit régneront. Nous avons déjà commencé à consolider une structure durable en vue de l'établissement d'un régime civil démocratique qui garantisse la souveraineté du peuple, et les mesures que nous prenons sont encadrées par le droit et fondées sur la justice, sans laisser de place à l'impunité.

Le Gouvernement soudanais coopère sérieusement avec la CPI, en particulier le Bureau du Procureur. Nous avons reçu plusieurs délégations et signé un mémorandum d'accord en août 2021. Alors que je prends

la parole au Conseil aujourd'hui, une délégation de haut niveau dirigée par le Procureur Khan se trouve à Khartoum. La population du Darfour a connu des massacres, des destructions et des déplacements. Le Gouvernement soudanais accorde donc une attention particulière au Darfour et à sa population et a fait de la réalisation d'une paix globale, juste et durable sa première priorité. Cela suppose de garantir le retour volontaire des personnes déplacées et des réfugiés dans leurs villages et de régler le problème des terres et de la propriété.

Pour réaliser la paix, le développement et la justice et appliquer le principe de responsabilité, le Gouvernement de transition a signé l'Accord de paix de Djouba en 2021. Il a élaboré une feuille de route globale pour régler le conflit et mettre en place les dispositions qui régiront l'après-conflit. Un des principaux piliers de l'Accord de paix porte sur les dispositions de sécurité visant à assurer la protection des civils en déployant des forces conjointes dans tout le Darfour, conformément au plan national de protection des civils, au plan national de protection et de promotion des droits de l'homme et à la Déclaration constitutionnelle de 2019. Le Gouvernement de transition a amendé un certain nombre de lois pour abolir les immunités dont jouissent les responsables et qui pourraient autrement entraver l'administration de la justice et favoriser l'impunité.

Les autorités judiciaires soudanaises et le parquet enquêtent sur toutes les violations recensées au Darfour depuis 2001, conformément aux obligations du Soudan découlant du droit international et des quatre Conventions de Genève. Néanmoins, comme le Conseil le sait, le Gouvernement de transition a la responsabilité de prévenir l'impunité en s'appuyant sur des procédures nationales crédibles. Ne pas prévenir l'impunité encouragerait les mêmes personnes à commettre de nouvelles violations et inciterait d'autres individus à croire qu'ils ne seront pas sanctionnés ou tenus pour responsables de leurs actes. Le Gouvernement de transition s'emploie également à ancrer les principes de la justice transitionnelle en tant qu'un des principaux mécanismes permettant d'instaurer la paix et la stabilité au sein de la société.

Nous nous félicitons que le rapport du Procureur mentionne l'amélioration continue de la situation au Darfour. Nous nous réjouissons également qu'il prenne acte de la coopération entre le Gouvernement soudanais et le Bureau du Procureur au cours de la période considérée, conformément aux principes du droit pénal international et au Statut de Rome de la CPI. L'ancienne

Procureure, M<sup>me</sup> Bensouda, avait choisi trois options pour traiter les dossiers des suspects et des personnes recherchées par la Cour. Premièrement, les procès des suspects et des personnes recherchées par la CPI se dérouleraient devant des tribunaux soudanais. Deuxièmement, les suspects et les personnes recherchées comparaitraient devant la CPI. Troisièmement, le Soudan accepterait l'option consistant à ce que ces individus soient jugés par une juridiction hybride qui bénéficie d'un soutien international. À la lumière de la transition politique en cours au Soudan, de ses immenses difficultés et de la situation précaire et délicate, il est impératif que ces options soient examinées afin de déterminer quelle serait la meilleure option permettant de rendre la justice, de favoriser l'harmonie sociale et de préserver l'unité et la souveraineté du Soudan. Cela nécessite que tous les membres du Conseil de sécurité appuient pleinement les mesures prises par le Gouvernement soudanais, conformément à leurs engagements internationaux, ce qui contribuerait à pérenniser la paix et la stabilité, ainsi qu'à administrer la justice et à prévenir l'impunité.

Il faut souligner que l'Accord de paix de Djouba a créé une nouvelle réalité au Soudan, en particulier au Darfour. La communauté internationale doit appuyer cette réalité. Le Gouvernement soudanais rappelle le principe de complémentarité juridique, énoncé dans le Statut de Rome de la CPI, qui permet une coopération bilatérale entre le Gouvernement soudanais et le Bureau du Procureur. Le Gouvernement de transition insiste sur son attachement à une coopération productive avec le Bureau du Procureur, conformément à ses obligations morales et juridiques. En même temps, nous escomptons que cette coopération soit réciproque, afin de rendre la justice et de verser des réparations aux victimes sur la base des options à l'examen et du dialogue lancé pour garantir la stabilité, la souveraineté et l'unité du Soudan.

Pour terminer, nous insistons sur le fait que la lutte contre l'impunité est un objectif noble dans la réalisation de la justice. Cela est incontestable. Comme je l'ai dit plus tôt, il s'agit d'une des plus grandes priorités du Gouvernement de transition et d'un des plus importants éléments pour rétablir la paix dans tout le pays. Nous tenons à souligner que nous sommes pleinement et résolument déterminés à lutter contre l'impunité, en particulier pour les crimes internationaux en lien avec le Darfour.

**Le Président** (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au Procureur Khan, qui va répondre aux observations et aux questions qui ont été formulées.

**M. Khan** (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant permanent du Soudan de sa présence et de ses observations. Je ne peux que réaffirmer que, dans le cadre des paramètres du Statut de Rome, qui comprennent le principe de complémentarité mais, au-delà de cela, l'impératif de justice, nous sommes prêts à envisager activement des moyens innovants de faire des progrès en ce qui concerne la situation au Soudan.

S'agissant des observations du représentant de la Fédération de Russie, je peux apporter quelques précisions. Premièrement, s'agissant de l'affirmation fallacieuse selon laquelle j'aurais présenté mon rapport en retard, je répète que nous en avons reporté la publication à la demande du Soudan, ce dont la Division des affaires du Conseil de sécurité et le Conseil lui-même ont été dûment informés. Le Soudan a souhaité que je diffère ma mission prévue sur place le mois dernier par respect pour la célébration des fêtes de l'Eid al-Adha. J'ai accédé à cette requête dans un esprit de respect fraternel pour l'indépendance et la souveraineté du Soudan. Il n'y a donc pas eu de retard.

Deuxièmement, je suis le premier à convenir que l'examen du paysage juridique international révèle invariablement qu'il est truffé de traitements inégaux, de contradictions et d'imperfections, que ce soit avant le colonialisme, durant l'ère coloniale ou aujourd'hui. Toutefois, comme le juge russe qui a siégé à Tokyo et à Nuremberg l'a clairement posé, *tu quoque*, toi aussi, n'est pas une défense pour les crimes internationaux.

Troisièmement, en toute humilité et avec le plus grand respect, mais également avec une certaine candeur, j'invite le représentant de la Fédération de Russie à ne pas voir le monde entier à travers le prisme des activités et de la conflagration qui ont cours en Ukraine. La population du Darfour mérite qu'on s'attarde quelques minutes sur sa propre souffrance, qu'elle

endure depuis 17 ans. Je ne peux pas savoir ce que M. Andrey Denisov, le représentant de la Fédération de Russie, aurait pensé aujourd'hui, mais, quand la résolution 1593 (2005) a été adoptée, il a déclaré ce qui suit :

« [I]es membres du Conseil de sécurité ont souvent réaffirmé que la lutte contre l'impunité est l'un des éléments les plus importants d'un règlement politique à long terme au Darfour... Tous ceux qui sont responsables de violations graves des droits de l'homme au Darfour doivent être dûment sanctionnés, comme cela a été à juste titre indiqué dans le rapport de la Commission internationale d'enquête ... Nous estimons que la résolution adoptée aujourd'hui ... contribuera à un règlement efficace dans la lutte contre l'impunité » (*S/PV.5158, p.10*).

Contrairement à l'assertion qui vient d'être faite devant les membres du Conseil, selon laquelle nous ne serions en quelque sorte qu'un bureau dédié à une question unique, ma présence ici aujourd'hui et le récent retour de Libye de la Procureure adjointe prouvent largement que c'est parfaitement faux. Je suis très reconnaissant au représentant de ses aimables observations sur la sagesse de mon défunt père. Peut-être puis-je mentionner une autre perle de sa sagesse, qui consistait à dire que lorsqu'on a la jaunisse, tout semble jaune. Je ne peux que prier pour que quiconque parmi nous a la jaunisse, que ce soit dans la salle du Conseil de sécurité ou ici au Soudan, puisse être guéri de cette affection dès que possible.

**Le Président** (*parle en chinois*) : Je remercie le Procureur Khan de ses précisions et observations complémentaires.

Il n'y a pas d'autre orateur ou oratrice inscrit sur la liste.

*La séance est levée à 11 h 35.*